
DOSSIER DE PRESSE

Juin 2011

Contacts presse

Crédit Coopératif Claude Sevaistre 01.47.24.89.71 – 06 16 36 16 47 - Laure Capblancq 01.47.24.80.64

Agence Wellcom Camille PIGER & Elsa Bergamo

cpi@wellcom.fr – elb@wellcom.fr

Tél : 01 46 34 60 60



I – Le Groupe Crédit Coopératif : acteur d’une économie pérenne et responsable

A – Historique

B – Une vocation unique

C – Sa structure et ses activités

D – Ses missions et ses expertises pour des actions à long terme

II – Le Crédit Coopératif : une banque au service d’un client acteur

A – Des services et des offres en adéquation avec les besoins des clients et sociétaires

B – Une démarche partenariale : coproduction de produits et de services

C – Une banque engagée pour une économie responsable

Exemples avec

- La Fondation d’entreprise Crédit Coopératif

- Le modèle économique du Crédit Coopératif : une banque coopérative dans une démarche de responsabilité sociale.

Annexe : Fiche d’identité



I – Le Groupe Crédit Coopératif : Acteur d'une économie pérenne et responsable

A – Historique

Le Groupe Crédit Coopératif a deux origines très anciennes : d'une part, la création de la **Banque coopérative des associations ouvrières (1893)** et, d'autre part, celle de la **Caisse Centrale de Crédit Coopératif (décret de 1938)**, destinée à financer les coopératives de production et de consommateurs. Au début du XXe siècle, en effet, l'État favorisait souvent le financement à long terme des investissements *via* des institutions financières spécialisées telle la Caisse centrale qui était, toutefois, un établissement coopératif : ses emprunteurs étaient aussi ses propriétaires (sociétaires).

Vers 1970, les 2 établissements se sont rapprochés, regroupant ainsi le long terme et le court terme, le financement des investissements et l'activité de banque.

Autour des années 1988-1989, le Groupe a fait le choix de ne pas rester cantonné dans des activités de financement spécialisé et a décidé d'offrir une gamme complète de services à ses clients, de plus en plus nombreux.

Cette évolution s'est faite en cohérence avec ses fondamentaux comme le prouve la **Déclaration de principes de 1984** (confirmée et complétée en 2005), venue souligner les principes coopératifs du Groupe qui se traduisent par une **organisation spécifique de sa gouvernance** et la place donnée des sociétaires (une vie coopérative et une vie associative) dans une logique de partenariats avec leurs mouvements.

Depuis 1989, le Crédit Coopératif mène une croissance organique sur des bases solides.

Quatre opérations de croissance externe sont venues augmenter ses forces dans les années 1990 : la GMF Banque, la BTP Banque, Groupe Pommier Finindus et la Banque de l'Entreprise, lui donnant un nouveau périmètre d'action et permettant de doubler le chiffre d'affaires.

Des opérations ont permis un ancrage plus fort dans les régions et en direction des particuliers et des PME. Des accords ont été passés avec la SDR Nord-Pas-de-Calais. Des engagements solides ont également été pris dans des organismes solidaires, comme la Nef, l'Adie ou la Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais.

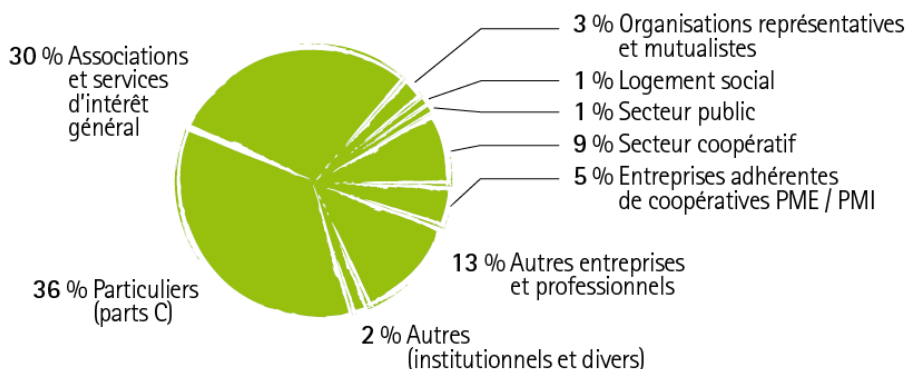
Durant cette phase de croissance, tout a été fait pour que les clients entrent dans la vie coopérative.

Répartition des parts sociales par catégorie de clientèles

en nombre de sociétaires au 31/12/2010

Répartition des clients porteurs de parts sociales A, B et C au 31/12/2010

(Répartition par personne juridique)





En 2002, compte tenu d'une réglementation bancaire rendant difficile la vie des établissements de taille moyenne isolés, le Groupe Crédit Coopératif a décidé de s'arrimer au **Groupe Banque Populaire**, un groupe coopératif comme lui. Le Crédit Coopératif a alors adopté le statut de Société coopérative de banque populaire à capital variable.

Suite au rapprochement des organes centraux des Banques Populaires et des Caisses d'épargne le 31 juillet 2009, le Crédit Coopératif est désormais **une des maisons-mères de BPCE, détenant 1% du capital de BPCE**, son organe central au sens du Code monétaire et financier.

Le Groupe Crédit Coopératif, c'est déjà 115 ans d'actions d'une coopérative bancaire au service d'une économie responsable.

B – Une vocation unique

La vocation du Crédit Coopératif, précisée dans sa Déclaration de principes¹, est de **« concourir au développement des personnes morales qui composent l'économie sociale »**, et de l'ensemble des acteurs économiques d'une économie respectueuse des personnes.

Tout en restant une coopérative de personnes morales, ce qu'il est par vocation, le Crédit Coopératif est ouvert aux particuliers qui représentent une part significative de son activité et contribuent de façon croissante à son capital.

Il s'agit donc d'une banque dont la mission première est d'accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire : elle veut accomplir son métier de banquier -collecter, prêter et gérer des services- en faisant preuve d'une éthique forte dans sa façon de le faire. Son appartenance à ses clients garantit une adaptation permanente à leurs besoins.

1. Qu'est-ce qu'une Coopérative?

Le Crédit Coopératif adhère aux **7 principes de la coopération**, tels que définis par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) :

- **Liberté d'adhésion** : Chaque sociétaire est un client qui a choisi le Crédit Coopératif. L'évolution du nombre des clients-sociétaires est donc un indicateur de son utilité pour eux.
- **Gestion démocratique** : L'ensemble des droits de vote dans les assemblées est détenu par les clients sociétaires. L'exercice des droits de vote se fait sur le principe « une personne = une voix ».
- **Participation économique des membres** : Le Crédit Coopératif est la propriété commune de ses clients. Ils représentent 80 % du capital social et la totalité des droits de vote. Double qualité : le sociétaire est associé (apporteur de capital) et nécessairement client.
- **Autonomie et indépendance** :
 - ✓ Sa gouvernance, l'absence de cotation en bourse, et la rémunération limitée du capital lui confèrent une indépendance qui lui permet de travailler à long terme.
 - ✓ BPCE, son organe central, répond vis à vis des autorités de tutelle de la conformité du Crédit Coopératif et assure sa liquidité et sa solvabilité. La place du Crédit Coopératif au sein de ce groupe est fixée par un protocole signé avec la BFBP en 2003 et transféré à BPCE qui reconnaît son autonomie de gestion (nom, marque, stratégie, informatique ...) et elle est garantie par le pouvoir des sociétaires (droits de vote/Assemblée Générale).
- **Éducation, formation et information** : Les engagements du Groupe Crédit Coopératif en matière de formation et d'information concernent plusieurs catégories de parties prenantes. A titre d'exemples : les collaborateurs du Crédit Coopératif sont formés à l'accueil des publics fragiles, très nombreux dans sa clientèle ; des actions de pédagogie sont menées pour que les représentants des sociétaires exercent

¹ Disponible sur le site internet (http://www.credit-cooperatif.coop/fileadmin/doc/declaration_principes120405.pdf)



leurs mandats de façon éclairée ; lieu de « fertilisation croisée », le Crédit Coopératif cherche à favoriser l'intercoopération entre ses sociétaires.

- **Coopération entre les coopératives** : Toutes les instances du Groupe Crédit Coopératif cherchent à favoriser les relations entre acteurs économiques et personnes issues d'horizons divers. Fin 2008, a été lancé sur Internet un réseau social pour faire naître des débats et des projets : **MyCoop.coop**. Ce site d'information et de partage fait connaître, facilite et encourage les initiatives participant à construire une économie humaine.
- **Engagement envers la communauté** :
Le Crédit Coopératif est la banque des acteurs de secteurs à forte plus value sociale : logement social et très social (HLM, Scic Finantoit). Il est également très présent comme banque des entreprises d'insertion ou des entreprises d'économie sociale dans les pays en transition (CoopEst), les énergies renouvelables (Enercoop), le microcrédit professionnel et personnel (dans le cadre d'accords avec les accompagnateurs de personnes (associations, CCAS, Udaf, Uriopss...)).
Le Crédit Coopératif est également engagé dans des collectifs : en France (ADEME, Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, Coop^{FR} ex-Groupement National de la Coopération), en Europe (European social entreprises, Febea Fédération européenne de finance et banque éthique et alternative) et à l'échelle mondiale (Alliance Coopérative Internationale, Association Internationale des Banques Coopératives...).

2. Une mise en pratique des principes coopératifs dans le métier de banquier

- **Le Groupe Crédit Coopératif répond à toutes les exigences d'une profession fortement contrôlée par des autorités nationales, européennes et mondiales** : ratios prudentiels, lutte contre la corruption, contre le blanchiment, protection des consommateurs, épargnants et investisseurs, secret bancaire,... rien ne le met à part des principes qui régissent les banques. C'est une banque à part entière.
- **Le Crédit Coopératif s'engage également à faire évoluer la profession**, aux côtés d'autres acteurs concernés : il l'a fait par exemple lors de la mise en place du ratio prudentiel McDonough, qui vise à sécuriser le système bancaire mais dont l'ignorance des associations et PME crée un frein à leur accès au crédit, ou encore, dans la mise en œuvre des normes comptables IFRS pour les parts sociales des coopératives, à considérer comme des fonds propres.

C – Sa structure et ses activités

Le Groupe Crédit Coopératif est constitué :

- Du Crédit Coopératif,
- De ses filiales (à ce jour : BTP Banque ; Ecofi Investissements, sa société de gestion ; Crédit Coopératif Lease, Inter-coop pour le crédit bail)
- De ses associés : des établissements de crédit dont il assure la liquidité et la solvabilité en vertu d'une convention d'association

Le nombre de clients actifs du Crédit Coopératif et ses filiales, en accroissement de 6 % en 2010, dépasse à présent les 270 000, dont près de 70 000 personnes morales, PME PMI groupées, entreprises coopératives, associations et organismes d'intérêt général et autres structures de l'économie sociale et solidaire.

Il connaît un développement fort et confirmé d'année en année. En 2010, il a connu une très bonne activité et a dégagé, après impôts et déduction des intérêts minoritaires, un résultat net de 36.3 millions d'euros contre 22,1 millions d'euros en 2009 (+64%). L'encours des crédits du Crédit Coopératif et de ses filiales (7,5 milliards en moyenne annuelle) a continué sa progression (+ 9,1%), après une année 2009 exceptionnelle (+ 13%), progression supérieure à celle de la profession, confirmant son rôle dans l'économie réelle.

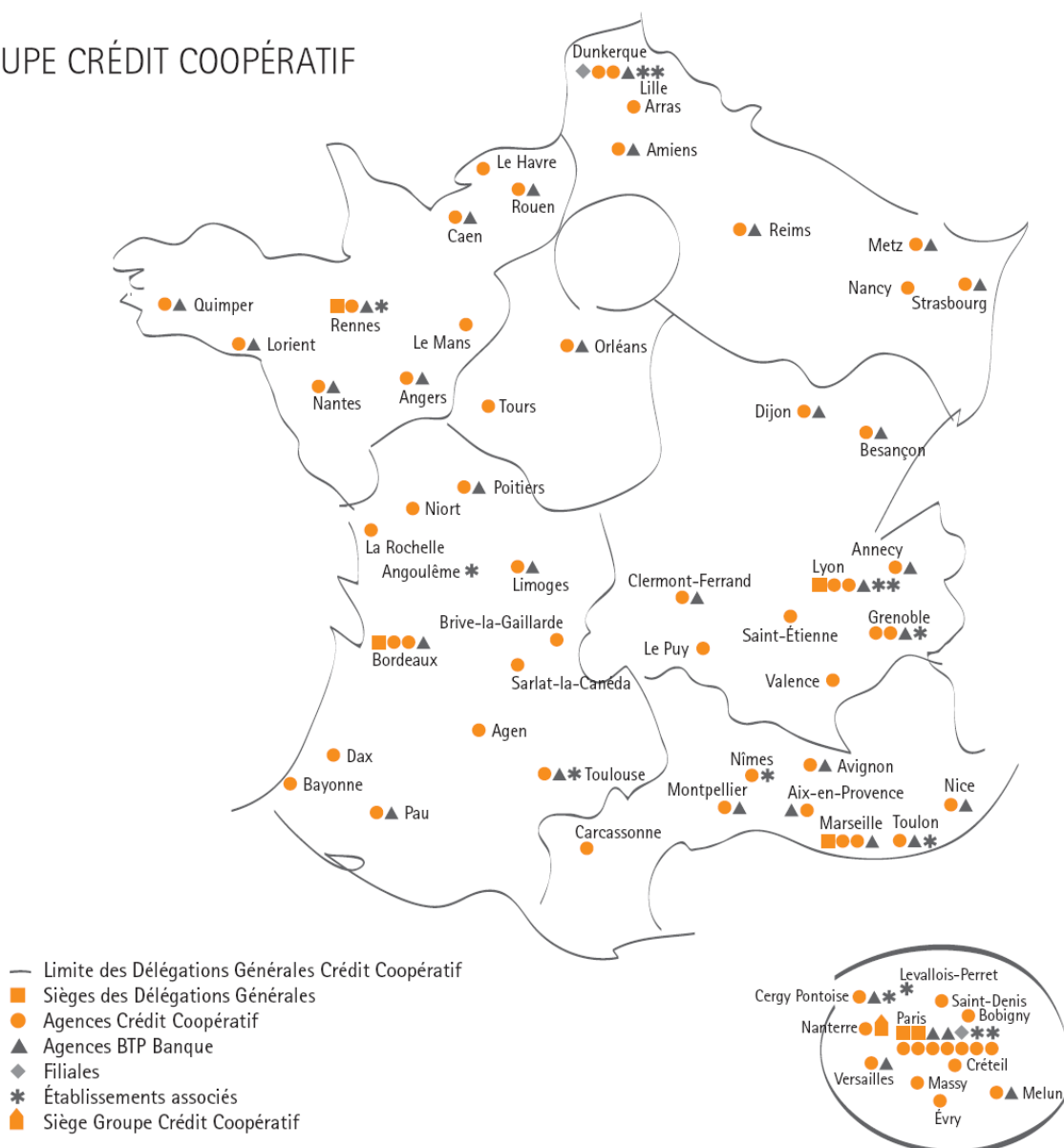


Le Groupe Crédit Coopératif est organisé autour du Crédit Coopératif. Il comprend deux réseaux bancaires nationaux avec plus de 2000 collaborateurs.

- Le Crédit Coopératif, avec un maillage de 72 agences à travers la France. Il dénombre 35 000 sociétaires personnes morales et 19 200 personnes physiques associées au capital.
- BTP Banque : 38 agences en France, banque spécialiste dont la gouvernance implique les fédérations du Bâtiment et des travaux publics, avec plus de 8 000 clients actifs.

Un Groupe et 2 réseaux bancaires

LE GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF





➤ La composition du Groupe Crédit Coopératif : organisation du Groupe et des filiales

Le Crédit Coopératif est une des maisons-mères de BPCE. Il a une participation au capital de 1%. BPCE est son organe central, aux termes du Code monétaire et financier.

Il cherche à concilier engagement et efficacité, dans l'exercice de ses métiers et d'une gestion responsable.

- En tant que Banque, le Crédit Coopératif est soumis aux lois de la concurrence. Il lui incombe d'être compétitif et performant. Pourtant le Crédit Coopératif n'est pas dans la recherche du profit maximal ou du meilleur coefficient d'exploitation, mais du meilleur rapport qualité-prix pour ses sociétaires, de la plus grande utilité pour que leurs projets soient possibles.
- Son développement régulier repose sur les métiers fondamentaux de la banque, la collecte, le crédit et tous les services bancaires associés, mis en œuvre au service d'une économie réelle et utile, et non sur les principes spéculatifs.

➤ Une organisation tournée vers les besoins de ses clients

- De par sa nature coopérative, **le Crédit Coopératif n'est pas coté en bourse**. Non soumis à la pression de la cotation ni aux risques afférents, le Crédit Coopératif reste concentré sur les attentes de ses sociétaires.
- Les sociétaires du Crédit Coopératif sont très fréquemment organisés en mouvements. Ces mouvements sont présents dans toutes ses instances.
- Dans un marché bancaire où la plupart des acteurs se tournent vers une forme d'industrialisation de l'offre, le Crédit Coopératif continue et continuera de faire du sur mesure, en coproduction avec ses sociétaires et partenaires, grâce à leur forte proximité, installée dans la durée. Par exemple : ASTEL, service de gestion de l'activité des gérants de tutelles.

➤ Un acteur coopératif engagé au niveau national et international

• *En France*

Le Crédit Coopératif est engagé dans de nombreux collectifs.

Il est ainsi membre fondateur du Groupement National de la Coopération (aujourd'hui Coop^{FR}). Jean-Claude Detilleux, vice-président délégué du Crédit Coopératif, en assure la présidence et siège au Conseil supérieur de la coopération, organe consultatif placé auprès du gouvernement.

Le Crédit Coopératif est présent dans toutes les Chambres Régionales de l'Économie Sociale (Cres), qui réunissent les représentants des mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs.

• *En Europe*

Le Crédit Coopératif est présent et actif au Groupement Européen des Banques Coopératives (GEBC) pour son compte et celui des banques populaires ainsi qu'à Cooperative Europe.

• *Au niveau international*

Le Crédit Coopératif est aussi actif à l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), et à son organisation spécialisée, l'Association Internationale des Banques Coopératives (AIBC) dont Jean-Louis Bancel, Président du Crédit Coopératif assure actuellement la présidence.

D – Des missions et des expertises pour des actions à long terme

Le Crédit Coopératif exerce tous les **métiers bancaires classiques**. Il en propose cependant une vision et une interprétation liées à ses expertises propres et développées en accord avec ses sociétaires, leurs mouvements et leurs organisations professionnelles.



Soucieux de couvrir l'ensemble de leurs besoins, le Crédit Coopératif **élargit son offre** en diffusant des produits de partenaires experts dans leur métier, souvent issus de l'économie sociale. Ce choix est toujours motivé par l'adéquation des produits au besoin des clients, et n'est pas fondé sur la rémunération attendue. Le Crédit Coopératif a pour principes de ne pas se disperser dans des métiers qui ne sont pas les siens et de ne jamais empiéter sur l'activité de ses sociétaires.

➤ *Faciliter l'accès au crédit et aux services bancaires et financiers nécessaires à la réalisation des projets*

Le Crédit Coopératif facilite l'accès au crédit des porteurs de projets. Il a recours, tant pour les personnes morales que pour les particuliers, à des formes de mutualisation du risque : fonds de garantie, caution mutuelle, etc.

➤ *Des outils dédiés*

Pour faciliter l'accès au crédit, le Crédit Coopératif crée et gère, avec ses sociétaires et leurs mouvements, des outils dédiés comme des **fonds de garantie mutuelle**, notamment pour les associations sanitaires et sociales, le tourisme social ou encore les étudiants adhérents de la LMDE (La Mutuelle des Etudiants), etc.

Pour les PME-PMI, en partenariat avec leurs syndicats professionnels ou les MEDEF territoriaux, il promeut les **coopératives financières** qui opèrent dans une logique de financement concerté, avec une compétence de filière ou territoriale. Il en assure la liquidité et la solvabilité au regard des autorités monétaires.

Parmi ces coopératives, on peut citer :

- Socorec pour le commerce associé
- Nord-Financement pour les PME-PMI du Nord-Pas-de-Calais
- Sofigard pour les PME-PMI du Gard
- Sofindi pour la région Poitou-Charentes
- Sofiscop et Sofiscop Sud-est avec les Scop
- Somupaca en région Paca
- CMGM qui concerne cinq fédérations de l'industrie

➤ *Partenaire des pouvoirs publics*

Le Crédit Coopératif est partenaire de nombreux dispositifs publics :

- Il distribue des prêts destinés à la construction de maisons de retraites (PLS) et des prêts pour l'accession à la propriété en logement social (PSLA).
- Il est partenaire de la Caisse des dépôts, qui gère pour les pouvoirs publics le fonds de cohésion sociale garantissant les microcrédits personnels.
- La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque du Conseil de l'Europe (CEB) lui prêtent, à des conditions intéressantes, pour favoriser le développement de projets économiques.
- Grâce à un partenariat avec le Fonds européen d'investissement (FEI), le Crédit Coopératif fait désormais bénéficier les PME-PMI du prêt Éco-financement pour financement des investissements à caractère environnemental.
- Il est un partenaire historique des grands opérateurs du microcrédit professionnel : Adie, France Active, France Initiative Réseau, etc. et a une place pionnière dans la diffusion du microcrédit personnel.
- Il a été agréé, via sa filiale Ecofi Investissements, au titre du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) pour faciliter le développement des entreprises solidaires.

➤ *Financer les financeurs*

Le Crédit Coopératif adapte ses interventions au modèle économique de ses partenaires : refinancement, garantie, apport en fonds propres, collecte par des produits solidaires. Il favorise le développement économique, en particulier par la création d'entreprises d'économie sociale, grâce à une présence de plus en plus importante auprès d'institutions spécialisées telles que : Sefea en Italie, CoopEst en Europe de l'Est ou Sicoop en Catalogne espagnole.



➤ *Collecter l'épargne responsable : une gamme de produits éthiques et solidaires*

Pionnier de la finance solidaire le Groupe Crédit Coopératif a une gamme de produits éthiques et solidaires qu'on ne trouve pas ailleurs.

L'offre de placements gérée par **la société de gestion du Groupe, Ecofi Investissements**, est complète et d'une qualité régulièrement saluée par la presse. Elle a une forte expertise en gestion éthique et solidaire.

Les particuliers, et les personnes morales selon leur statut, disposent de tous les produits bancaires, d'épargne et de placements qui existent en double (version classique ou solidaire)

La différence du Crédit Coopératif réside dans cette gamme de produits éthiques et solidaires couvrant :

- les services bancaires : la Carte Agir (carte bancaire solidaire), compte chèque Nef, etc.
- des produits d'épargne : livret bancaire, livret de développement durable, etc.
- des produits de placements : OPCVM, etc.

II – Le Crédit Coopératif : Une banque au service d'un client acteur

A – Des services et des offres en adéquation avec les besoins des clients et sociétaires

1. Un positionnement en direction des PME-PMI, des associations et organismes au service de l'intérêt général

Le Crédit Coopératif est la banque des acteurs de l'économie sociale et de l'entreprendre autrement : coopératives, PME-PMI groupées, mutuelles, associations et fondations. Il a développé pour eux une offre adaptée à leurs besoins et met l'expertise, ainsi acquise, au service de PME-PMI classiques de l'industrie et des services, acteurs du tissu économique local.

➤ *Services bancaires et ingénierie sociale*

Le Groupe Crédit Coopératif s'attache à distribuer tous les produits nécessaires à un client dans une logique de « relation bancaire totale ». Pour diversifier son offre en réponse aux besoins des petites comme des grandes organisations, il a recours à des experts, choisis parmi des entreprises d'économie sociale ou des sociétés du Groupe BPCE : produits d'assurance, d'assurance-vie, d'affacturage, de location longue durée de véhicules, chèque-emploi service, chèque-emploi associatif, chèque-déjeuner (Mutavie, Mutlog, Chèque Déjeuner, ...)

En matière d'épargne salariale, il s'appuie sur l'expertise développée avec sa société de gestion Ecofi Investissements (gamme Choix Responsable) et les structures expertes du Groupe BPCE (inter-épargne).

Banques nationales, le Crédit Coopératif et BTP Banque correspondent aux besoins de structures nationales, d'organisations présentes dans plusieurs régions dont les établissements peuvent ainsi être clients de la même banque. Cela facilite les mutualisations au sein d'une organisation, rend possible la conception et la mise en place de solutions conçues avec des mouvements dont les adhérents sont présents dans toutes les régions.

Le réseau mondial de correspondants dont le Crédit Coopératif dispose permet aux clients, aux ONG par exemple, de transférer des fonds partout où ils interviennent. Sa grande capacité à gérer des flux permet aux mutuelles d'assurer le remboursement des frais aux adhérents, aux personnes sous tutelle de recevoir, chaque semaine, des espèces, etc.



➤ Conseil et accompagnement

L'accompagnement d'un client comporte toujours une part de conseil. Volonté récente mais réelle, la préoccupation environnementale prend une place croissante en la matière avec en particulier une incitation aux entreprises pour entrer dans une démarche de type environnemental. Le Groupe a retenu plusieurs propositions comme le référentiel Bilan Carbone® d'Inddigo, le témoin Lucie de Qualité France, 1-2-3 Environnement des chambres de commerce et d'industrie et l'Ademe. Il a soutenu la réalisation d'un guide d'installation du photovoltaïque dans les coopératives agricoles (sept 2009).

En matière de transmission, plusieurs partenariats ont été noués : la démarche Apere repose sur le bénévolat de compétence de personnes retraitées auprès du cédant et du repreneur.

2. Une vision de l'économie qui séduit la clientèle des particuliers

Le nombre de clients particuliers du Groupe Crédit Coopératif augmente de façon régulière et importante depuis 10 ans, l'augmentation du nombre d'agences restant modérée. A l'inverse des banques à grand réseau, majoritairement choisies pour leur proximité géographique, le choix du Crédit Coopératif est le plus souvent le fait d'une **proximité affinitaire**. Les clients s'orientent souvent, et de plus en plus, vers l'agence à distance du Crédit Coopératif, Coopabanque, qui leur est dédiée.

Le Groupe Crédit Coopératif accueille aussi des « familles » de clients. Ainsi en est-il des sociétaires de la Nef, cette société coopérative de finances solidaires ne bénéficiant pas jusqu'à présent du statut de banque. Ils peuvent ouvrir des comptes courants et des livrets dont les encours sont tracés car ils ouvrent des lignes de refinancement à la Nef.

➤ Consommateurs responsables

Les particuliers qui font le choix du Crédit Coopératif le font, de plus en plus souvent, en raison de leur affinité avec ses orientations, ses secteurs d'activité et les types d'entreprises qui composent sa clientèle. Ils y trouvent une offre bancaire complète, du carnet de chèque à la carte bancaire, en passant par l'épargne et le crédit, avec un « + » : toute la gamme est disponible en deux versions, classique et solidaire. Carte Agir et son option « Solidaires ensemble », permettant le micro-don du porteur dans ses actes de consommation quotidiens (dons qui viennent s'ajouter à celui du Crédit Coopératif au titre de la carte Agir de base), livrets de partage, compte-chèques Crédit Coopératif-Nef, OPCVM de partage et d'investissement solidaire, épargne salariale, assurance-vie solidaire...

➤ Epargne solidaire

Chaque produit solidaire identifie un partenaire bénéficiaire, qui augmente ainsi ses ressources.

En 2011, plus de 2,6 millions d'euros de dons ont été versés aux 52 associations et fondations partenaires des produits de partage du Crédit Coopératif, pour l'exercice 2010.. Les très jeunes clients avec Scoopy, les jeunes avec l'offre Agir 18-28, peuvent entrer de plain-pied dans la finance solidaire. Chaque souscripteur peut être informé, de façon plus ou moins traçable selon le bénéficiaire, de l'affectation de ses dons.

➤ Les personnes protégées

Près de la moitié des clients particuliers du Groupe Crédit Coopératif sont des personnes adultes placées sous mesure de protection juridique en raison d'une fragilité. Cette activité est née des nombreux partenariats avec le monde du handicap et de la demande d'outils de gestion de l'activité de gérants de tutelles, les Mandataires de justice à la protection des majeurs (MJPM), exprimées dès les années 1980.



B – Une coproduction de produits et de services

- Les clients sont amenés à se faire mutuellement bénéficiaire de leurs expertises propres :

Le Crédit Coopératif a pour principe d'élaborer ses produits et services à partir des besoins de ses clients et de leur expérience, dans un cadre de coproduction. Deux services, notamment sont de bonnes illustrations de ces démarches :

- **Astel** : un service qui permet aux MJPM de suivre les avoirs des personnes placées sous mesures de protection et d'assurer la restitution des informations aux juges.
- **Service de caution en ligne de BTP Banque** pour les professionnels du bâtiment.

- Le Crédit Coopératif se vit comme un lieu de fertilisation croisée entre ses sociétaires.

Ses instances (conseils d'agence, comités de régions, Conseil National du Crédit Coopératif (CNCC), associations sectorielles, commissions professionnelles, assemblées régionales, rencontre nationale....) favorisent des relations d'où naissent des dynamiques entre les différents partenaires. Dans cet esprit de mise en relation, **le Crédit Coopératif a lancé fin 2008 sur Internet Mycoop.coop**, un réseau social pour faire naître des débats et des projets.

C – Une banque engagée pour une économie responsable

- **La Fondation d'entreprise Crédit Coopératif**

- *Le Crédit Coopératif s'est doté dès 1990 d'une fondation pour sa politique de mécénat*

Le mécénat du Groupe Crédit Coopératif est dans le prolongement de ses engagements de banquiers, au delà de la technique bancaire. En nouant des partenariats avec les mouvements de l'économie sociale dans les domaines du développement durable, de la solidarité internationale, de l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées par le sport et la culture et de la lutte contre l'exclusion, la Fondation d'entreprise Crédit Coopératif s'engage auprès de ceux et celles qui trouvent des réponses durables aux enjeux de notre société.

Convaincue que l'économie sociale concourt à la construction d'une économie plus humaine, la Fondation encourage tout ce qui peut contribuer à son développement : la recherche, l'information ainsi que les formes nouvelles d'entrepreneuriat.

- *Des partenariats avec les mouvements de l'économie sociale sont noués dans les domaines :*

- Du développement durable
- De la lutte contre les exclusions
- Nouvelles formes d'entrepreneuriat
- De la solidarité internationale
- De l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées par le sport et la culture

- *Une action à l'actualité forte : l'ADDES et la mesure d'une autre économie.*

Parmi les actions de mécénat, il faut souligner le soutien depuis 1980 à l'ADDES (Association pour le développement de la connaissance sur l'économie sociale) qui travaille à faire évoluer le système statistique français pour une mesure de la réalité de l'économie sociale.

- **Le modèle économique du Crédit Coopératif : une banque coopérative dans une démarche de responsabilité sociale.**

- *Une banque coopérative engagée*

- 80% du capital du Crédit Coopératif est détenu par les clients, qui détiennent 100% des droits de vote.



- **La répartition annuelle du résultat favorise le long terme** avec les réserves impartageables et la rémunération limitée du capital.
- **Des offres conçues dans une stricte logique de réponse** aux besoins de ses clients qui sont ses sociétaires. Ex : Astel, le service de gestion de l'activité d'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs, conçu notamment avec les gérants de tutelle (associations du monde du handicap, Udaf,...) résulte d'un mode d'action partenariale, pour leur apporter, ainsi qu'aux personnes protégées des services adaptés.
- Des **relations partenariales très fortes** avec ses clientèles ainsi qu'avec leurs fédérations qui se traduisent jusque dans son Conseil d'Administration, composé des principales fédérations et mouvements du secteur.
- Banque pionnière **des mécanismes de la finance solidaire**.
 - Tous ses produits existent en version classique ainsi qu'en version solidaire (Ex : placements de partage, Carte Agir, Livret Agir). En 2010, le Crédit Coopératif a été le 2^{ème} collecteur d'épargne solidaire en France. Il propose ainsi 23 produits labellisés par Finansol et 10 par Novethic. En 2010, les produits solidaires du Crédit Coopératif ont généré 2,6 millions d'euros de dons au bénéfice de ses 52 associations et fondations partenaires, et plus de 3 millions d'euros pour l'année 2009.
 - **En 2010, il s'implique par la mise en place d'une quote-part solidaire** lors d'une émission obligataire selon le principe des mécanismes de financements innovants pour le développement : *10 000 euros remis au CCFD-Terre Solidaire*.
 - En 2011, il met en place **une contribution volontaire sur les transactions de change, la CVTC-Change solidaire**. Cette nouvelle forme de mécénat liée à un volume d'activité s'insère dans les réflexions menées pour trouver de nouveaux financements innovants pour le développement.
- **Financeur et partenaire reconnu des acteurs de l'insertion, du développement et de la lutte contre la pauvreté**. Exemple : Depuis 15 ans, le Crédit Coopératif travaille avec des opérateurs du logement très social comme la Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme ou encore Solidarités Nouvelles pour le logement.
- Membre fondateur de la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA)
- **Une société de gestion**, Ecofi Investissements, **reconnue pour son sérieux et sa cohérence** en matière de fonds éthiques et solidaires
- **Une Fondation d'entreprise** importante et reconnue avec un budget de 1,5 millions d'euros/an sur 5 ans. Elle a reçu en 2010 la distinction de Grand mécène de la Culture par le ministère de la Culture.
- **Volonté de cohérence entre principes et pratiques**, notamment par la recherche de traçabilité de l'argent de la collecte à son utilisation

➤ *Une banque au service de l'utilité sociale et environnementale*

- Secteurs financés par le Crédit Coopératif en 2010.
 - 54% de ses crédits s'adressent aux entreprises (coopératives, PME-PMI, entreprises du BTP).
 - 35% sont destinés à des services d'intérêt général
 - 11% de ses crédits sont affectés aux particuliers

En retenant le critère économie sociale, 59 % des crédits qui sont versés à des structures de l'économie sociale, organismes d'intérêt général et autres entreprises, mutualistes et coopératives.

- **Partenaires des acteurs qui contribuent à l'aménagement des territoires**, à l'accès à la culture à l'enseignement, la santé, les loisirs ; acteurs de l'accompagnement des personnes fragiles, en particulier des personnes handicapées.
- Spécialiste du **financement des énergies renouvelables** et des éco-activités
Exemple : Le Prêt Eco financement, destiné aux éco-acteurs et éco-responsables, bénéficiant d'une garantie au titre du programme cadre de l'Union européenne pour l'innovation.
- Partenariats avec des dispositifs publics français et européens (CDC, Programme d'Investissements d'Avenir, BEI, FEI, CEB, PLS, PSLA)
- **Opérateur majeur, bien au-delà de sa taille, du microcrédit en France** : pour le microcrédit professionnel (refinancier de l'ADIE, partenaire fondateur de France Active) et pour le microcrédit personnel (partenaire du Fonds de Cohésion Sociale. Le Crédit Coopératif a réalisé 20 % du total des microcrédits personnels en France en 2010 (3669), en s'appuyant sur 126 partenaires pour leur mise en œuvre.



➤ *Une banque à la politique financière responsable*

- Politique de **gestion financière raisonnée et responsable** (non-spéculative) :
 - Durée de détention minimum à respecter par les opérateurs et gestion « patiente »
 - Pas de produits de couvertures de taux indexés sur d'autres index que des taux d'intérêt ou l'inflation
 - Pas de produits exotiques ou indexés sur le cours des matières premières agricoles (sauf si l'activité du client le justifie, exemple : coopérative agricole et cours du blé)
- **Pas d'activité dans les Paradis Fiscaux et Judiciaires**, selon la définition exigeante de la « Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires ».
 - Pas de filiales domiciliées
 - Pas d'actifs financiers domiciliés et examen attentif de la nature des contreparties
 - Procédure d'exception devant être justifiée par une véritable absence d'alternative et validée par un comité
- **Rémunération des collaborateurs** essentiellement basée sur une rémunération fixe. La part variable des commerciaux (un ½ mois de salaire en moyenne pour les commerciaux) tend à privilégier la réponse aux besoins des clients sur la seule vente de produits.
- **Politique raisonnable de rémunération des opérateurs de marché (7)** avec des bonus limités
- **Durée en poste de ses chargés de clientèle** permettant un suivi personnalisé des clients.



FICHE D'IDENTITE

Date de création : 1893

Président : Jean-Louis Bancel

Directeur général : François Dorémus

Effectif inscrit au 31/12/10 : 2004 - ETP = 1806

Nombre de clients actifs au 31/12/10 : 272 000 (personnes morales : 68 000 ; personnes physiques : 204 150)

Nombre de clients-sociétaires au 31/12/10 : 35 000 personnes morales et 19 200 particuliers associés.

Composition des droits de vote en assemblée : le Crédit Coopératif est une coopérative de personnes morales. Les Parts A et B réservées aux personnes morales donnent le droit de vote sur le principe « une personne = une voix » (au 31/12/2008).

Nombre d'agences sur le territoire au 31/12/10 : 2 réseaux bancaires

- **Crédit Coopératif** 72 agences dont une agence à distance dédiée aux particuliers et petites associations : Coopabanque
- **BTP Banque** : 38 agences

Résultat net 2010 part du Groupe au 31/12/10 : 36,3 millions €

PNB (Produit net bancaire) 2010 : 386,3 millions €

Total de bilan au 31 décembre 2010 : 12,22 milliards €

Montant du capital au 31 décembre 2010 : 743,7 millions d'euros